

**Interpellation écrite du 24 juin 2025 de M. Maxime Provini: «Climat de travail dégradé au sein du service Voirie – Ville propre: quels constats et quelles mesures concrètes?»**

Selon un article publié par la *Tribune de Genève* ce 23 juin 2025, un profond malaise secouerait depuis plusieurs mois le service Voirie – Ville propre de la Ville de Genève, en particulier au sein de l'Unité de collecte des déchets (UCD). Le climat de travail y est décrit comme «exécrable», avec un taux d'absentéisme particulièrement élevé (12,7% en 2025), des accusations de management autoritaire, des embauches jugées opaques et une perte de confiance envers les canaux institutionnels de signalement.

Des témoignages d'agents dénoncent un sentiment généralisé de peur et de déconsidération, alimenté notamment par l'arrivée de nouveaux cadres issus d'entreprises privées ayant des liens directs avec les dirigeants de l'UCD. L'ambiance semble s'être détériorée au point que même des démarches anonymes ont été entreprises pour alerter les Ressources humaines.

Face à la gravité de ces éléments, je vous pose les questions suivantes:

- quelle analyse le Conseil administratif fait-il de la situation décrite au sein du service Voirie-Ville propre, et en particulier à l'UCD?
- des enquêtes internes vont-elles être ouvertes à la suite des signalements anonymes? Si oui, par qui, selon quelles procédures et avec quelles conclusions?
- quelles mesures concrètes ont été prises pour garantir un climat de travail sain, prévenir les situations de harcèlement ou de mobbing, et restaurer la confiance dans les mécanismes de signalement?
- le Conseil administratif va-t-il procéder à une évaluation indépendante de la gestion managériale de l'UCD, notamment en ce qui concerne les recrutements et mutations?
- comment le département de la sécurité entend-il restaurer la confiance au sein des équipes, valoriser le travail difficile mais essentiel des agents de voirie, améliorer le dialogue social et faire diminuer le taux d'absentéisme?
- si les enquêtes internes déterminent qu'il peut y avoir des employés de l'UCD qui, étant donné leur attitude, génèrent une ambiance négative et péjorent l'ambiance de travail collectif, quelles mesures la Ville entend-elle prendre?